Archives parlementaires

Adresse du comité de surveillance de Port-Malo, transmise par le représentant Chaumont, invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 9 pluviôse an II (28 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité de surveillance de Port-Malo, transmise par le représentant Chaumont, invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 9 pluviôse an II (28 janvier 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 14-15;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34245_t1_0014_0000_8

Fichier pdf généré le 15/05/2023

29

Le comité révolutionnaire de Mirecourt écrit que, pour satisfaire au décret du 19 brumaire, la commune de Mirecourt, et quelques autres du district de ce nom, se sont empressées de déposer sur l'autel de la patrie 65 chemises, 112 paires de souliers, 68 paires de bas, 2 habits, 4 vestes, 4 culottes et pantalons, une paire de boucles d'argent pour souliers, 12 livres en numéraire, et 650 livres en assignats (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Mirecourt, 21 niv. II*] (3)

« Législateurs,

Le Comité révolutionnaire de la commune de Mirecourt, en exécution du décret de la Convention nationale du 19 brumaire dernier qui invite les citoyens à faire des offrandes en faveur des défenseurs de la Patrie, en bas, chemises et souliers, a fait annoncer à son de caisse et fait afficher que les bons citoyens étaient invités au nom de la chose publique à venir au secours des braves défenseurs de la Patrie. Il a été, en conséquence, ouvert un registre le 12 frimaire dernier pour y inscrire les dons des citoyens, et jusqu'à ce jour, ceux de la commune de Mirecourt, et de quelques-unes du district de ce nom ont déposé sur l'autel de la Patrie 1° 65 chemises, 112 paires de souliers, 68 paires de bas, 2 habits, 4 vestes, 4 culottes et pantalon, une paire de boucles de souliers d'argent, 12 l. en numéraire, 650 l. en assignats.

Nous espérons que les communes de notre district qui n'ont pas encore fait leur offrande, les réaliseront incessamment et que la masse des dons sera augmentée. Lorsque nous aurons reçu des ordres pour la destination de ces objets nous nous empresserons de les faire parvenir où il nous sera indiqué.

Le Comité révolutionnaire de la commune de Mirecourt saisira toujours avec empressement l'occasion de montrer son dévouement à la chose publique. Il se trouvera récompensé s'il voit (comme il n'en forme aucun doute) tous les tyrans abattus et la République sauvée, par les immortels travaux de la Ste Montagne. »

P. Omir, M. Gaud *(présid.)*, V. Renuiie, N. Mauchant, Ch. E. Cabasse, C. Amand.

A l'instant où cette lettre s'achevoit la veuve Léri, de la commune de Mirecourt, est venue déposer les effets ci-après provenant de son fils tué dans la Vendée en dernier lieu en combattant les rebelles, pour être remis aux défenseurs de la Patrie, savoir : 2 chemises, une paire de bas d'étame, une paire de demi-guêtres, une paire de culottes, un gilet, une capote uniforme, une giberne avec son baudrier et une autre banderolle. Cette mère toute affligée qu'elle étoit de la perte de son fils a témoigné le désir le plus vif que les objets puissent servir à abattre la tyrannie et faire prospérer la République (4).

(1) *P.V.*, XXX, 202. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 157; *C. Eg.*, n° 529; *J. Sablier*, n° 1105; *Mon.*, XIX, 329.
(2) *Bin*, 9 pluv.
(3) C 290, pl. 918, p. 13.
(4) *Bin*, 9 pluv.

30

La société populaire de Joinville écrit que, de concert avec ses concitoyens, elle a donné pour les défenseurs de la patrie 1,622 chemises, dont 1,411 bonnes, et 211 pour les hôpitaux, 300 paires de guêtres neuves, 262 paires de souliers, 14 paires de bas de laine, 9 paires de bas de fil, 1 habit uniforme, 2 vestes, 3 culottes uniformes, une culotte de peau blanche et deux pantalons de drap bleu, 600 livres environ de charpie, environ 200 livres de compresses et 100 livres de bandes, 6 caleçons pour les hôpitaux. Cette société a fait partir le 18 nivôse son cavalier jacobin; il a été incorporé dans le deuxième régiment de cavalerie (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Joinville, 2 pluv. II*] (3)

« Citoyens Représentants,

La Société populaire de cette commune apprenant que nos frères d'armes étoient dans le besoin de souliers et de vêtements s'est acquitté envers eux d'un devoir de fraternité bien cher aux vrais républicains, en déposant sur l'autel de la Patrie, ce qui pourroit leur être utile dans cette saison rigoureuse.

Les citoyens de cette commune et ceux d'une partie du district à l'invitation et à l'exemple de la Société sont venus avec joie et avec empressement déposer suivant leurs facultés ce qu'ils ont cru pouvoir être utile à nos braves défenseurs.

La Société vous prie, chers Montagnards de la faire informer le plus tôt possible du lieu de dépôt où elle doit envoyer les effets ci-après détaillés; savoir :

1622 chemises, dont 1411 bonnes et 211 pour les hôpitaux, 300 paires de guêtres neuves, 262 paires de souliers, 14 paires de bas de laine, 9 paires de bas de fil, 1 habit uniforme, 2 vestes idem, 3 culottes idem, 1 culotte de peau blanche, 2 pantalons de drap bleu, 600 pesant environ de charpie, 200 pesant environ de compresses, 100 pesant environ de bandes, 6 caleçons pour les hôpitaux.

La Société a fait partir son cavalier jacobin le 18 nivôse, armé et équipé. Il a été incorporé dans le 2e régiment de cavalerie. »

V. J. Pesne *(présid.)*, C. Guillaume, L. Audoir, C. Pourenard, Labat.

31

Le comité de surveillance de Port-Malo, département d'Ille et Vilaine, félicite la Convention nationale sur ses travaux, et principalement sur le gouvernement révolutionnaire : il l'invite à rester à son poste jusqu'à la fin de la destruction totale des brigands coalisés. Il demande que les comités de salut public et de

(1) *P.V.*, XXX, 202. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 157; *Ann. patr.*, p. 1762; *J. Fr.*, n° 492; *J. Sablier*, n° 1105.
(2) *Bin*, 9 pluv.
(3) C 290, pl. 918, p. 14.

Persée creative commons

sûreté générale de la Convention, qui ont déployé tant d'énergie, soient conservés (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Port-Malo, s.d. Au repr. Chaumont*] (3)

« Le Comité de surveillance de St Malo félicite la Convention nationale sur ses travaux importants, sur le gouvernement révolutionnaire qu'elle a décrété; il l'invite à rester à son poste jusques à la fin de la destruction totale des brigands couronnés et coalisés. Il l'invite aussi à conserver les Comités de salut public et de sûreté générale de la Convention qui ont déployé tant d'énergie pour détruire les ennemis du dedans et du dehors, ce grand œuvre ne pouvant être entièrement exécuté que par ceux qui savent nouer le fil de nos destinées.

Le Comité de surveillance de St Malo assure la Convention qu'il fera de son côté tout ce qui dépendra de lui pour seconder ses mesures énergiques et révolutionnaires. »

32

Les officiers municipaux de la commune de Freneuse (4) **écrivent à la Convention nationale qu'ils viennent de donner à la patrie 19 marcs 3 gros d'argenterie, consistant en calices, ciboires, vases, croix, etc., 284 livres de cuivre, 155 livres de fer, 132 livres d'étain, et les ornemens en linge de leur fabrique. Ils invitent la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à la mort du dernier des tyrans** (5).

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[*Freneuse, 6 pluv. II*] (7)

« Citoyens Représentants,

Le flambeau de la Raison qui émane de votre Montagne électrise toutes les âmes vraiment républicaines ! Les objets d'un culte qu'elles regardent comme superstitieux viennent d'être donnés à la Patrie; 19 marcs 7 onces 3 gros d'argenterie en deux envois consistant en calice, soleil, ciboire, vases, croix, encensoir et navette, 284 livres de cuivre, 155 livres de fer, 132 livres d'étain, les ornements, le linge de notre fabrique sont déposés à notre district. Les cloches les ont précédés. Il existoit des robes noires; des meilleures nous en avons fait faire 32 paires de guêtres pour nos défenseurs. Quant aux mauvaises ainsi que des vieux ornements, nous les destinons à vêtir nos frères indigents. Persuadés que cette nouvelle destination vaudra bien la première;... Nous vous protestons, Citoyens représentants, que les besoins de la patrie feront toujours l'objet de tous nos soins et la loi la règle de notre conduite. Vous avez sauvé la France ! Vous faites l'admiration de l'Europe ! Restez à votre poste jusqu'à la mort du dernier des Tyrans et tous les peuples de la terre vous seront reconnaissants. »

CHOPPARD (*off. mun.*), Pierre ROUVEL (*off. mun.*), Fr. DEFERT (*agent nat.*), J. S. COLSON (*off. mun.*), ROUVEL (*maire*), F. LAINÉ (*off. mun.*), P. DAUVERGNE (*off. mun.*), P. HUVÉ (*secrét.*).

(1) *P.V.*, XXX, 203.
(2) *Bin*, 9 pluv.
(3) Extrait de la main de Chaumont, dép. d'Ille-et-Vilaine (C 291, pl. 931, p. 25).
(4) District de Mantes.
(5) *P.V.*, XXX, 203. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 156; *Ann. patr.*, p. 1762.
(6) *Bin*, 9 pluv.
(7) C 290, pl. 918, p. 15.

33

La société populaire de la commune de Boussac, département de la Creuse, prévient la Convention nationale que l'église de cette commune, ainsi que celles des deux tiers des autres communes du district, viennent d'être converties en temple de la raison, que presque tous leurs prêtres ont abdiqué, et que toute l'argenterie de leur église va prendre la route du creuset (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Boussac-la-Montagne, 23 niv. II*] (3)

« Citoyen président,

En qualité de président de la Société populaire de notre commune, je t'adresse le procès-verbal de notre séance du 25 de ce mois, contenant rétractation de la part du citoyen Parel de l'inculpation qu'il avait faite mal à propos contre les autorités constitutées de notre district relativement aux émigrés et je te prie d'en faire mention au Bulletin pour effacer la mauvaise impression que cette fausse dénonciation pourrait avoir donné contre nous d'après la mention qui en a été faite dans la feuille du Bulletin du premier nivôse.

Je te préviens aussi, citoyen Président, que depuis près d'un mois l'église de notre chef-lieu a été convertie en temple de la Raison, que tous les signes du fanatisme en ont été expulsés et brûlés.

Que nous avons célébré, il y a huit jours une fête civique sur l'heureuse nouvelle de la prise de Toulon, à la suite de laquelle, il y a eu banquet fraternel dans notre ci-devant église.

Que plus des deux tiers des communes de notre district ont dépouillé leur église de tous leurs vases sacrés et argenteries, que notre district vous fera passer incessamment.

Que plus des trois quarts de nos prêtres et curés éclairés par la Raison, ont abdiqué leurs fonctions et leur état de prêtre.

Qu'enfin nous avons à ce moment quatre compagnies d'hommes en réquisition, composées chacune de 125, dont deux sont équipées et les deux autres le seront sous quinzaine. Tous ces hommes brûlent comme nous du désir d'achever le bonheur que la Convention a siheureusement commencé. »

AUTOURDE.

[*Extrait ds délibérations, 13 niv. II*] (4)

La séance s'est ouverte par l'admission des citoyens Pignot, Gallerand. Le président leur a

(1) *P.V.*, XXX, 203.
(2) *Bin*, 9 pluv.
(3) C 290, pl. 918, p. 16.
(4) C 292, pl. 936, p. 36.